



RÉSERVE DE BIOSPHERE DE

Fundy

BIOSPHERE RESERVE

TM

A UNESCO Designation / Une désignation de l'UNESCO

Charter of the Fundy Biosphere Reserve

Charte de la Réserve de biosphère de Fundy

This Charter signifies that

Cette charte signifie que

Name of Entity

pledges to support and operate by the following principles of the Fundy Biosphere Reserve:

Protect the Natural Resources of the Region

We will support and contribute to the protection, enhancement and restoration of the integrity of natural environments, habitat, species at risk, biodiversity and scenic appeal by supporting the Fundy Biosphere Reserve organization in their actions

Develop the Economy in a Sustainable Way

We will create sustainable products and services reflective of the region, and will collaborate with other businesses and the community to develop a healthy economy while pursuing best practices of sustainability

Support and Preserve Cultural Heritage

We will support and promote local culture and arts, preserve and protect heritage sites throughout the region and respect local heritage and cultural traditions

Minimize Impacts on the Environment

We will seek innovative solutions to mitigate or avoid undesirable environmental, social and cultural impacts. We will encourage activities, services and facilities that do not threaten the integrity of heritage resources or systems

Be a Part of the Community

We will collaborate and share knowledge and ideas with partners within our community, and we will participate in the stewardship toward conservation and sustainable development

Educate and Raise Awareness about the Fundy Biosphere Reserve

We will strive to educate our employees, peers, community and visitors on the principles outlined in the Charter and, through our actions, represent the Fundy Biosphere Reserve as a Charter Member



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Man and the Biosphere
Programme (MAB)

Le Programme sur L'homme et
la biosphère (MAB)

Name, Position
Name of Entity

Dr. Yves Gagnon, Chair / Président
Réserve de biosphère de Fundy Biosphere Reserve

s'engage à soutenir et à respecter les principes suivants de la Réserve de biosphère de Fundy:

Protéger les ressources naturelles de la région

Nous soutiendrons et contribuerons à la protection, l'amélioration de la qualité et la restauration de l'environnement, des paysages, des habitats et des espèces en danger. Nous protégerons ainsi la biodiversité en participant aux actions de la Réserve de biosphère de Fundy

Développer l'économie de manière durable

Nous créerons des produits locaux et services durables emblématiques de la région et collaborerons avec les entreprises et la communauté pour développer une économie saine tout en ancrant nos pratiques dans une démarche durable

Soutenir et préserver le patrimoine culturel

Nous privilégierons et soutiendrons la culture et les artistes locaux, nous préserverons et protégerons les lieux historiques à travers la région et respecterons le patrimoine local et les traditions culturelles

Minimiser les impacts sur l'environnement

Nous chercherons des solutions innovantes pour réduire ou éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la culture. Nous encouragerons les activités, services et équipements qui ne menacent pas l'intégrité du patrimoine et des systèmes naturels

S'investir dans la communauté

Nous collaborerons et échangerons connaissances et idées avec les partenaires de notre communauté et nous participerons à l'intendance dans les domaines de la conservation et du développement durable

Éduquer et sensibiliser à propos de la Réserve de biosphère de Fundy

Nous nous efforcerons de sensibiliser nos employés, nos pairs, nos visiteurs ou notre communauté aux principes énoncés dans cette Charte et nous nous efforcerons de représenter la Réserve de biosphère de Fundy en tant que membre officiel à travers chacune de nos actions